

Écho du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne s'est réuni le mardi 27 mars 2018 et a débattu sur les sujets suivants :

- **Approbation du compte administratif 2017** : Le Maire a présenté le compte administratif 2017 de la commune. Sur la section de fonctionnement, Le total des dépenses réalisées s'élève à 504 653,19 €. Le total des recettes réalisées est de 584 240,21 €. Sur la section d'investissement, les dépenses réalisées sont de 61 576,32 € et les recettes réalisées sont de 407 509,18 €. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité ce compte administratif.
- **Vote du compte de gestion 2017** : le Maire a présenté le compte de gestion 2017 de la commune. Le résultat de l'exercice 2017 est de 345 932,86 € pour la section investissement et de 79 587,02 € pour la section de fonctionnement. Le résultat de clôture de l'exercice 2017 après prise en compte des reports des exercices précédents est de 139 114,46 €. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le compte de gestion et l'affectation du résultat de l'exercice 2017, soit à reprendre au budget primitif 2018 : affectation minimale au 1068 : 7 609,99€ ; Solde des restes à réaliser d'investissement : 304 103,00 € ; Report en fonctionnement 2018 : 131 504,47 €.
- **Vote du budget primitif 2018** : Robert Pinet a donné les orientations budgétaires pour 2018. Le Maire a proposé de ne pas augmenter les taux des différentes taxes (habitation, foncier bâti et non bâti). Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le maintien des taux des taxes locales.

Sur la section de fonctionnement, le total des dépenses prévisionnelles est de 680 433 €. Ces charges prévisionnelles de fonctionnement sont le reflet des dépenses réalisées en 2017. Elles intègrent la poursuite des aides financières octroyées aux associations communales. Un virement à la section d'investissement de 150 000 € est inscrit pour achever des travaux débutés en 2017. Les recettes de fonctionnement prévisionnelles sont de 680 433 €. Elles tiennent compte de l'excédent antérieur reporté pour 131 504 € et de l'évolution des différentes dotations.

Au niveau de la section investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 571 875 €. Le report des restes d'investissement à réaliser représentent des dépenses prévisionnelles d'investissement

de 363 000 € qui comprennent la concrétisation de l'acquisition du foncier de la famille Gonnet pour 153 500 €, l'achat de matériel informatique pour l'école pour 10 500 €, des travaux de voirie pour 19 000 € et la poursuite de l'extension du réseau d'assainissement avec les études des BET pour 180 000 €. Ces reports d'investissements sont financés par un excédent de fonctionnement 2017 de 304 103 € et par des subventions pour 58 897 €.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2018 permettront de rembourser le capital des emprunts pour 105 000 € dont 76 169 € d'emprunts relais, d'acheter du matériel, de l'outillage et de la bureautique pour 8 000 €, de lancer la deuxième tranche de réhabilitation à l'Arthaudière pour 161 000€, de réaliser des travaux d'insonorisation et d'isolation à la salle des fêtes pour 25 000 €, d'effectuer des réfections de voirie pour 45 465 € et de terminer l'extension du réseau d'assainissement pour 65 800 €.

Les recettes prévisionnelles d'investissement 2018 seront issues du reversement de la section de fonctionnement pour 150 000 €, de dotations de fonds divers (FCTVA) pour 23 545 €, de subventions d'investissement pour 147 330 € et des produits de cession des lots à construire du lotissement pour 250 000 €.

Le Maire a exposé le budget prévisionnel 2018 annexe du lotissement. Il comprend une section fonctionnement qui s'équilibre à 385 000 €. Les dépenses prévisionnelles représentent principalement l'acquisition du terrain, les travaux VRD, les études, divers frais d'acte et la variation du stock des lots vendus. Les recettes prévisionnelles sont le résultat des ventes de lot, de subventions et d'opérations d'ordre. La section investissement s'équilibre à 276 000 €.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le montant des subventions allouées aux associations communales pour 7 000 €. Il a adopté à l'unanimité le budget primitif 2018 et le budget primitif annexe 2018 du lotissement.

- **Avenant aux travaux d'assainissement :** Le marché initial des travaux d'assainissement s'élevait à 146 316 €. L'évaluation totale de l'extension du réseau d'assainissement se monte à 225 789 €. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le projet d'avenant pour prendre en charge la différence du montant investi.
- **Divers :** Le Maire a présenté le projet de l'ACCA de St Bonnet de Chavagne de construire un local de 60m² sur le terrain communal mis à disposition par la commune à proximité du cimetière. Le Conseil Municipal a validé cette proposition de mise à disposition de foncier.

Sur un lot du lotissement, les ruines d'un hangar seront évacuées par l'entreprise Lambert pour un coût de 1 400 €,
Le Maire a proposé au Conseil Municipal de nommer la nouvelle route qui donne accès aux parcelles du nouveau lotissement : « Allée Pré Gonnet ». Le Conseil Municipal a entériné cette proposition.